



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

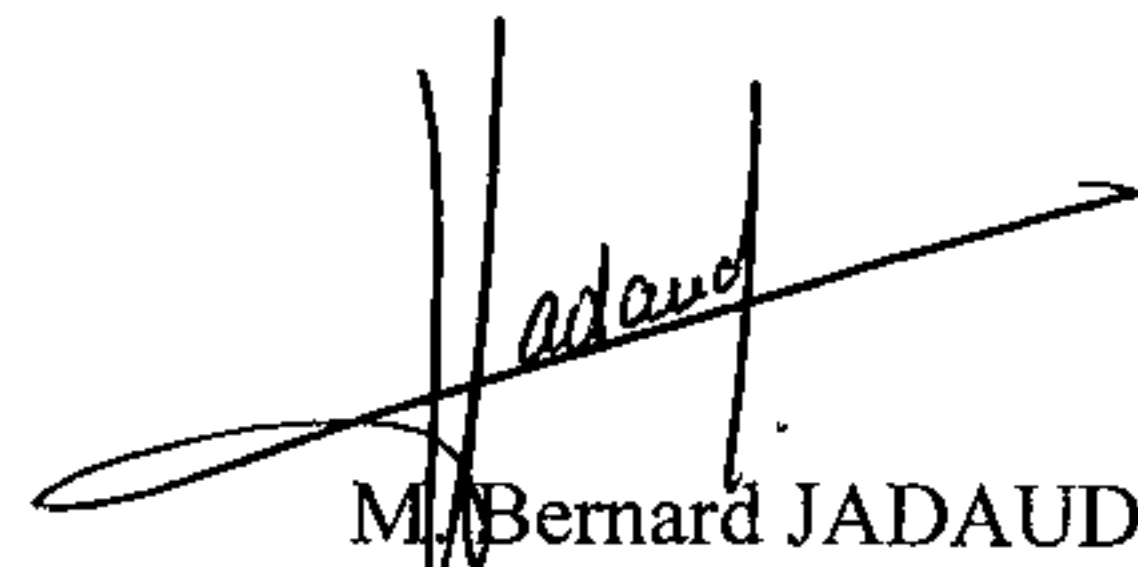
DU 17 FEVRIER 2003

Le Conseil de Surveillance s'est régulièrement réuni le 17 février 2003, au siège social de la société, et a adopté la résolution suivante :

NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER SAINT-CRICQ, MEMBRE DU DIRECTOIRE

« Le Conseil de Surveillance de la SAPO La Nouvelle République du Centre-Ouest, dans sa réunion du 17 février 2003, en conformité avec les articles L. 225-62, dernière phrase, du Code de commerce et 21-1, 21-2 alinéas 1 et 3, 21-3 alinéa 4, des statuts de la Société, nomme Monsieur Olivier SAINT-CRICQ membre du Directoire. Celui-ci exercera sa fonction à compter du 1^{er} mars 2003 et pendant le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire ».

Cette délibération est adoptée par 10 voix pour et un vote blanc.


M. Bernard JADAUD
Président du Conseil de Surveillance